#### Annexe

### à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 2100297 prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube (zone spéciale de conservation)

# Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

# 1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

3150		Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
3260		Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion</i> fluitantis et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
3270		Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.
6210		Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6410		Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )
6430		Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510		Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis</i> )
91E0	*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i> )
91F0		Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)

# <u>2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié</u>

#### **Amphibiens**

Aucune espèce mentionnée

#### <u>Invertébrés</u>

1041	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii
1060	Cuivré des marais	Lycaena dispar
6199 *	Écaille chinée	Euplagia quadripunctaria

#### **Mammifères**

1324	Grand Murin	Myotis myotis
1337	Castor d'Eurasie	Castor fiber

#### **Plantes**

Aucune espèce mentionnée

### **Poissons**

1149	Loche de rivière	Cobitis taenia
1163	Chabot	Cottus gobio
5339	Bouvière	Rhodeus amarus

### Reptiles

Aucune espèce mentionnée

## Fait le 0 1 JUIN 2015

Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

L. ROY

<sup>\*</sup> Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.